

Compte rendu
Assemblée Générale de l'AMAP des Paniers de Nizerel
le 13 octobre 2017 à Nizerel

1. Bilan moral

L'activité en chiffres :

L'AMAP des Paniers de Nizerel a 11 ans cette année, et cette année encore, le bilan est satisfaisant.

En octobre 2017, l'AMAP compte 216 adhérents, répartis en parts égales sur les deux sites : Tournus et Nizerel.

C'est 19 adhérents de plus que l'année dernière à la même époque. Si on enregistre quelques départs en début de saison, environ une douzaine, les nouvelles adhésions compensent largement les départs, et le nombre d'adhérents augmente régulièrement depuis 2013.

La progression du nombre d'adhérents s'exprime surtout dans la signature de contrats « légumes » qui sont, rappelons-le, la porte d'entrée dans une AMAP.

En revanche, pour les autres producteurs, cela ne se traduit pas par une augmentation du nombre de contrats, qui au mieux, reste stable. Les producteurs ou leur référent pourront dans un instant faire le bilan de leur activité au sein de l'AMAP.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, ou « volume d'échanges », il est, toutes commandes confondues, de 191 183 €, très légèrement supérieur de 0,3 % par rapport à 2016.

Regardons plus en détail : il faut distinguer dans le volume d'échanges global ce qui est apporté par les commandes groupées ponctuelles et ce qui est apporté par les contrats réguliers (légumes, viande, pain, fromages ...). Pour ces derniers, l'impact de l'augmentation du nombre d'amapiens et du chiffre d'affaires est principalement celui des légumes.

Pour les autres producteurs, on constate une stabilité, voire, dans certains cas, une baisse du chiffre d'affaires.

Dans les commandes groupées, le volume d'échanges a baissé tout simplement parce qu'il y a moins de commandes proposées que l'année dernière. Pas de commande chez Lucie Fourel, ni de fromages salers, une seule livraison de pêches et d'abricots chez Yves et Zabou Bruyère, en raison de mauvaises récoltes.

L'AMAP, ce n'est pas qu'un panier : les actions de l'AMAP en 2017

L'association a tenu des stands dans diverses manifestations du département :

- journée de la bio-diversité à Mâcon, le 5 mars
- la fête du travail, le 1^{er} mai à Mâcon
- la fête de la science, le 7 octobre à Pont de Vaux

L'AMAP participe financièrement à l'édition d'une bande dessinée destinée à la promotion des AMAP.

Envoi de lettres/questionnaires aux candidats aux élections législatives de juin 2017.

L'AMAP dans le contexte de l'agriculture bio

a) Progression du bio :

Une enquête de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture bio indique que :

- En 2016, 6 % des surfaces agricoles sont en bio, soit 16 % de surfaces supplémentaires par rapport à 2015.

- Le chiffre d'affaire du bio progresse de 20 % sur l'année pour atteindre 7 milliards d'euros.
- 7,3 % des exploitations agricoles sont en bio.

D'autre part, les récentes enquêtes (sondage de Agrir pour l'environnement) semblent montrer que la bataille d'opinion sur le bio est gagnée : 90 % des sondés estiment prioritaire le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, et produisant des aliments locaux plus sains et plus sûrs.

82 % des sondés souhaitent que les subventions soient réorientées vers le bio.

Un sondage de WWF montre que 70 % des français ont changé leurs habitudes de consommation, et 62 % consomment des aliments bio, soit 2 fois plus qu'il y a 20 ans.

Dans son discours de clôture du premier round des États Généraux de l'Alimentation, E. Macron se dit favorable à la transformation de notre système de production alimentaire, lequel devrait « répondre aux attentes sociétales et environnementales ».

Mais aucune mesure concrète n'a été proposée. Bien au contraire, la politique agricole française se traduit par la mise en application des accords du CETA, et l'incertitude sur les aides à l'agriculture bio !

B) les aides à l'agriculture bio :

- Le pacte mis en place par le précédent gouvernement a été remis en question depuis les dernières élections présidentielles. Les aides de l'État à la conversion (versées pendant 5 ans) et au maintien bio ont été plafonnées, par exemple, un maraîcher en conversion pouvait recevoir 900 € par hectare et par an, ces aides ont été plafonnées à 12000 € par an.

De plus, l'incertitude demeure quant aux mesures qui seront prises à l'issue des États Généraux de l'alimentation.

- Les autres aides : crédit d'impôt cumulable avec les aides à la conversion, les aides régionales à la spécification et les aides au matériel spécifique, avec un avantage de 10 % pour le bio.

Donc, en théorie, il existe un dispositif d'aides à la conversion et au maintien de l'agriculture bio ; dans la pratique, les règles changent ; elles ne donnent pas de visibilité à court et moyen terme au paysan qui a de lourdes charges et qui ne voit pas venir les subventions annoncées ; les aides de 2015 n'ont pas encore été versées !

La Cagnotte Solidaire : une aide à l'agriculture biologique, à visage humain

Créée en 2015, la cagnotte solidaire « Du blé pour demain », a pour but de soutenir une agriculture paysanne socialement équitable et écologiquement saine. Grâce aux apports des membres, la cagnotte aide à l'installation et à l'achat de matériel.

Six prêts à taux zéro, pour un total d'environ 50 000 € ont été accordés depuis 2015. Pour le remboursement des prêts, un échéancier est établi avec l'emprunteur et les prêteurs sont remboursés à la fin de l'échéancier.

Deux paysans-boulangers, un couple de viticulteurs, un lieu de vente d'aromatiques et deux couples de maraîchers ont fait appel à la cagnotte. Dans un climat de crise de l'agriculture conventionnelle, il est intéressant de souligner l'énergie et l'envie de ces jeunes paysans pour créer et bâtir une autre agriculture.

L'association « justice et vérité » pour Jérôme Laronze

En fuite après des contrôles vétérinaires particulièrement traumatisants, dans sa ferme à Trivy (71), Jérôme Laronze, éleveur, a été tué par un gendarme le 20 mai 2017. Une association s'est constituée afin d'aider la famille de Jérôme pour que la justice soit faite.

Tous les 20 du mois, à 19 h, au square de la Paix, à Mâcon, est organisé un rassemblement de soutien, pour dire qu'on n'oublie pas. Il est possible d'adhérer sur place, pour renforcer le poids de l'association vis à vis de la Justice.

2. Bilan financier

BILAN FINANCIER 2016-2017			
Dépenses		Recettes	
Adhésion Miramap et Réseau ARA	2970	Adhésions	2113
Frais 10 ans	1662,7	Participation 10 ans	1333
Photocopies	65,4		
Frais de tenue de comptes	43,56		
Frais AG	18		
TOTAUX	4759,66		3446
Excédent 2016-2017	-1313,66		
TOTAL	3446		3446
SOLDE	0		

Solde en banque au 29/09/17	659,39
Solde en caisse	34

3. Cotisation de l'AMAP et nouvelles du réseau régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)

Les interventions précédentes sur le développement du bio, les aides et leurs limites et les actions de la cagnotte montrent bien comment les AMAP « débordent du panier » !

La bataille de l'opinion est à peu près gagnée (voir les sondages sur la consommation d'une alimentation saine), mais, dans les faits, on se heurte à de fortes résistances des puissants de l'agriculture conventionnelle.

Faire basculer le modèle agricole est loin d'être gagné, d'où l'intérêt, au niveau des AMAP, de s'organiser au-delà du niveau local, donc au sein d'un réseau régional (AURA) et inter-régional (MIRAMAP).

Jusqu'en 2015, le réseau fonctionnait avec 80 % de subventions du Conseil Régional, d'où une grande fragilité et une dépendance trop forte vis à vis du pouvoir politique, qui annonçait, après les dernières élections (qui ont placé Mr Vauquier à la tête du Conseil Régional), une réduction importante des aides en direction des associations militant pour un autre système agricole.

À partir de 2015, le réseau s'est réorganisé pour se mettre au service des AMAP, pour la création et le soutien. En effet, des outils sont mis à la disposition des AMAP ; on peut les consulter sur le site: amap-aura.org. Dans le même temps, les annonces de restriction des subventions a conduit le réseau à réduire le personnel ; de cinq salariés, le réseau compte actuellement un temps plein et demi ; c'est la limite en-dessous de laquelle la vie du réseau est menacée.

Pour gagner en autonomie financière, l'objectif est de passer en trois ans (2016-2019) à un équilibre de 50 % d'auto-financement et 50 % de subventions. Ainsi, pour les AMAP, il est décidé d'augmenter la cotisation progressivement : en 2015, de 5 à 8 € et en 2016, de 8 à 14 € + 1 € (pour le MIRAMAP) ; par ailleurs inciter les paysans à adhérer au réseau (tarif de base : 50 €, avec un tarif d'entrée de 25 €).

Au cours de l'AG du réseau en avril 2017, le trésorier annonçait que le rapport

subventions/autofinancement est passé de 80/20 à 65/35 ; la projection 2017 devrait être de 56/44, pour arriver en 2019, à 50/50.

On remarque par ailleurs qu'une région ou un département qui n'a pas de réseau compte moins d'AMAP ; autrement dit, un réseau organisé aide à la création et au maintien des AMAP, on comprend bien que pour « peser » dans des projets concernant l'agriculture que l'on souhaite « paysanne », il faut renforcer notre présence et soutenir le réseau.

Différentes propositions sont présentées et soumises au vote pour passer si possible d'une cotisation de 10 € à 17 € pour 2017-2018, qui attribue 14 € au réseau, 1 € au MIRAMAP (structure inter-régionale) et 2 € pour l'AMAP de Nizerel.

a) montant : 17 €

b) tarif d'accueil (pour nouveaux adhérents : 10 €, puis l'année suivante, 17 €

c) **entre 15 et 20 €**

a) 7 voix *pour*

b) 22 voix *pour*

c) 24 voix *pour*

La **troisième** proposition est adoptée.

L'assemblée vote à l'unanimité le bilan moral et le bilan financier.

4. Renouvellement du CA

Départ de Carole Lory

Ont été élus ou réélus :

Maryvonne Berthoux - Françoise Boisseau – Thierry Colinet -
Nicole Favier - Philippe Fournier - Evelyne Hennique -
Eric Lecoffre – Françoise Labaune - Patrice Lemarchand
Isabelle Magdinier - Fred Mathy - Céline Muller - Christian Nicollet -
Jean Paul Pin -Gauthier Savard - Danièle Sellenet -
Jean Louis Touraine

5. La parole des producteurs

1 - **Antonin Masi** (pain) : le nombre de contrats a augmenté, ainsi que le volume de pain vendu. À Tournus, à la suite de la demande d'amapiens, Antonin propose pour la nouvelle saison des pains plus petits (500 et 800 g) ; pour Nizerel, cette proposition sera plus compliquée car le four est déjà très rempli.

2 – **GAEC de Nizerel** (légumes). Les maraîchers ont connu une belle année et sont contents de leur récolte. Ils posent la question de la pertinence de la liste d'attente, qui peut décourager les personnes intéressées.

Ils demandent que les horaires de distribution soient respectés.

Quelques nouveaux légumes : patate douce, choux Kale.

3 – **Christine Ruppert** pour les bières « l'Affoleuse »

Brasseurs-paysans, Christine et Loïc Alexandre cultivent eux-même leur orge.

Ils vendent sur les marchés, dans les magasins bio et les salons bio, aux associations. Le volume de vente par l'intermédiaire de l'AMAP n'est pas important, mais ils sont contents d'en faire partie. La livraison est un moment de rencontre agréable (4 fois par an, à Nizerel).

4 – **Hervé Ravera**, viticulteur en Beaujolais.

Pour lui aussi, le montant des ventes par l'AMAP n'est pas très important, mais l'AMAP l'a beaucoup aidé au départ, et il est content de continuer avec nous. Nous fonctionnons avec un système de préfinancement et livraison le jour de l'AG.

5 – **Brigitte Goyet**, fromages de chèvre.

Pour elle, l'AMAP passe avant les marchés. Elle pourrait encore répondre à quelques contrats supplémentaires.

Des fromages de chèvre aux herbes seront proposés pour la nouvelle saison, courant mars 2018.

6 – **Vincent Lopez**, aromatiques

12 contrats au total. Il va faire un questionnaire pour mieux connaître les attentes des amapiens. Il proposera peut-être un contrat de découverte à la prochaine saison (en mars) plus petit.

7 – **Benoit Perdrix**, viande de boeuf et porc, représenté par Evelyne

Très bonne année grâce à la météo favorable.

Le nombre de contrats est en baisse à Tournus. Pour l'instant il garde les mêmes tarifs mais sera obligé d'augmenter si les aides au bio baissent.

8 – **Sylvie Roux**, volaille (Nizerel), représentée par Maryvonne

Elle note une augmentation du nombre de contrats, mais une baisse en quantité.

Elle va proposer poularde et chapon pour Noël, sur commande (hors contrat) et livraison le 15 décembre.

9 - **Eric Privat**, lait, fromage, oeufs (Nizerel), représenté par Philippe

Globalement, ça va ; le système « AMAP » lui convient ; malgré la distance de sa ferme à Nizerel.

10 – **Gérard Bonnard**, oeufs (Tournus) représenté par Céline

Satisfait (47 contrats) et content de la solidarité dont a fait preuve l'AMAP dans ses difficultés.

Avec la nouvelle saison, les contrats vont devenir annuels.

11 – **Jean Pierre Talmot**, pommes, poires et jus de fruits, représenté par Jean Paul Pin.

2016 a été une très mauvaise année pour lui. Il n'a pu faire qu'un quart de sa récolte.

En 2017, les poiriers ont gelé, raison pour laquelle il ne peut proposer que des pommes.

Il proposera une commande groupée de jus de poire plus tard.

12 – Salers et Cantal, commandes groupées par Christian

Après un incendie en 2016 qui a détruit 8 tonnes de fromage. Le GAEC « les fleurs bio » reprend sa production cette année : salers en été, cantal en hiver.

Christian Nicollet lancera une commande bientôt.

13 – **O. et J. Morel**, producteur d'oranges, représenté par Ph Fournier

On continue les commandes groupées, avec en plus une proposition de mandarines.

Remerciements de P. Bassi au GAEC de Nizerel pour le panier de légumes qu'il offre chaque semaine aux migrants qu'elle héberge.

L'Assemblée Générale se termine par la signature des contrats et le verre de l'amitié.